

**FICHE D'INSCRIPTION – SERVICES PÉRISCOLAIRES et TAP
Année Scolaire 2019-2020**

**FICHE À RETOURNER A LA MAIRIE
AU PLUS TARD LE 10 Juin 2019**

Renseignements concernant l'enfant

NOM : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse :
.....
Scolarité demandée : Maternelle Elémentaire Classe :

Renseignements concernant les parents (ou le responsable légal) :

>NOM : Prénom :
Titulaire de l'autorité parentale : oui non
Adresse (si différente de celle de l'élève) :
.....
☎ Fixe : ☎ Portable : ☎ Professionnel :
Courriel :

>NOM : Prénom :
Titulaire de l'autorité parentale : oui non
Adresse (si différente de celle de l'élève) :
.....
☎ Fixe : ☎ Portable : ☎ Professionnel :
Courriel :

Situation de famille

Marié(e) Séparé(e) Divorcé(e) Vie Maritale/Pacs Célibataire

Si parents divorcés ou séparés ou enfant placé sous tutelle, joindre un document justifiant de l'autorité parentale :

Quel parent a la garde de l'enfant ? Les deux
Un seul Nom/Prénom.....
Autre (merci de préciser le nom et l'adresse)

A qui doit-on adresser la facture ? NOM/PRENOM :
Autre (merci de préciser le nom et l'adresse)

Si facture séparée merci de remplir deux dossiers avec le calendrier des jours de présence de chacun.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ (joindre une attestation)

Compagnie d'assurance : Numéro :

SANTÉ

Personne à prévenir en cas d'accident autre que le(s) responsable(s) légaux :

NOM et Prénom : ☎ :

NOM et Prénom : ☎ :

Nom du médecin traitant : ☎ :

ALLERGIES : ASTHME oui non

 ALIMENTAIRE oui non

 AUTRES

Attention pour toute allergie alimentaire, une attestation du médecin allergologue devra être fournie.

Au cas où les parents ne pourraient être joints, le (la) surveillant(e) de l'activité prendra pour vous les mesures d'urgence qu'il/elle estimera nécessaires. En cas d'intervention des pompiers, le blessé sera automatiquement acheminé vers le centre hospitalier.

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus :

Le menu est affiché à l'entrée des écoles.

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant ne sera accepté qu'après la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé Périscolaire (PAIP), et si besoin, d'un protocole panier repas.

Je désire obtenir un dossier de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

A noter, si le prestataire de la commune est dans l'impossibilité de proposer un menu conforme au PAI, la fourniture du repas par la famille sera formalisée par un protocole et un tarif fourchette sera alors appliqué.

Jours de fréquentation

Inscription régulière : préciser le(s) jour(s) choisi(s)

Inscription occasionnelle ou irrégulière : **par courriel servicejeunesse.mairiesdc@orange.fr**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
RESTAURATION SCOLAIRE					

Annulation repas

EN CAS DE MALADIE, ANNULATION DE REPAS ACCEPTÉE AVEC PRÉSENTATION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL (APPLICATION D'UNE JOURNÉE DE CARENCE À COMPTER DE LA NOTIFICATION DE L'ABSENCE AUPRÈS DU SERVICE. TOUTE ABSENCE NON SIGNALÉE À PARTIR DU 2^{ème} JOUR AVANT 9h30 SERA FACTURÉE).

SEULES LES DEMANDES ÉCRITES SERONT PRISES EN COMPTE

**PAR LETTRE SIMPLE DATÉE ET ADRESSÉE A LA MAIRIE OU
PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE : servicejeunesse.mairiesdc@orange.fr**

GARDERIE SCOLAIRE ET TAP

Préciser le(s) jour(s) choisi(s) dans le tableau ci-dessous.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
GARDERIE MATIN (7H30 – 8H50)					
GARDERIE SOIR (16H45 – 18H30)					
TAP (15H45 – 16H45)					

Décharge de responsabilité

Autorise mon enfant à partir seul chaque jour (concerne uniquement les enfants scolarisés à l'école élémentaire présent en garderie) et dégage la responsabilité des services municipaux, en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir à mon enfant lors de l'application de cette autorisation.

Notre enfant peut éventuellement être confié aux personnes suivantes, selon présentation d'une carte d'identité :

à M./Mme ☎
à M./Mme ☎
à M./Mme ☎
à M./Mme ☎

En cas de retard d'un parent ou d'un tiers à la sortie de l'école, l'enfant est conduit à la garderie.

TRANSPORT SCOLAIRE

J'inscris mon enfant au transport scolaire :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TRANSPORT MATIN					
TRANSPORT SOIR					
TRANSPORT MERCREDI MIDI					

Point de ramassage souhaité (matin) :

- Quai de la Loire
- Le Perré
- L'Arnerie
- La Brosse
- La Queue de Merluche
- La Bergerie
- Le Merle Blanc
- Les Grandes Maisons
- Vieux Bourg (église)
- Les Bodinières
- Les Ruaux

Point de dépôt souhaité (soir) :

- Les Ruaux
- Vieux Bourg (église)
- Les Bodinières
- Les Grandes Maisons
- Le Merle Blanc
- La Bergerie
- La Queue de Merluche
- La Brosse
- L'Arnerie
- Le Perré
- Quai de la Loire

Décharge de responsabilité à l'arrêt du bus

M/Mme..... autorise mon enfant à partir seul chaque jour (concerne uniquement les enfants scolarisés à l'école élémentaire) et dégage la responsabilité des services municipaux, en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir à mon enfant lors de l'application de cette autorisation.

Notre enfant peut éventuellement être confié aux personnes suivantes sur présentation d'une carte d'identité :

à M. /Mme.....☎
à M. /Mme☎
à M. /Mme.....☎
à M. /Mme☎

Le **lundi 2 septembre 2019**, jour de la rentrée, inscrivez-vous votre enfant:

Au restaurant scolaire oui non
La garderie du matin oui non
Au transport scolaire du soir oui non

!! MERCI DE NOTER QU'IL N'Y AURA PAS DE TRANSPORT SCOLAIRE LE MATIN DE LA RENTREE !!

J'autorise les services communaux à prendre mon fils/ma fille en photo, à réaliser un film, à utiliser cette/ces photo(s) pour une publication sur le site Internet de la mairie :

Oui Non

Je (nous) soussigné(e/s)..... titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfantfaisant l'objet de l'inscription aux services périscolaires de la commune de Saint Etienne de Chigny atteste(nt) par la présente avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare(nt) en accepter les termes.

Fait àle

Signature du ou des titulaires de l'autorité parentale

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉS ET VOUS SERONT RENVOYÉS

**Mairie de Saint Etienne de Chigny
Service Jeunesse**

IMPORTANT

À CONSERVER

SERVICES PÉRISCOLAIRES

**L'ANNULATION D'UN REPAS DOIT ÊTRE SIGNALÉE EN MAIRIE
AU PLUS TARD 48 HEURES À L'AVANCE ET AVANT 9H30
(HORS WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS)**

**POUR ENFANT MALADE ET SUR PRÉSENTATION
D'UN CERTIFICAT MÉDICAL UNIQUEMENT,
IL EST POSSIBLE DE DÉCOMMANDER UN REPAS
LA VEILLE AVANT 9H30
(HORS WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS)**

SEULES LES DEMANDES ÉCRITES SERONT PRISES EN COMPTE

**PAR LETTRE SIMPLE DATÉE ET ADRESSÉE A LA MAIRIE
OU PAR COURRIEL A L'ADRESSE SUIVANTE :
servicejeunesse.mairiesdc@orange.fr**

**TOUTE DEMANDE D'ANNULATION DE REPAS
EFFECTUÉE APRÈS DÉLAI SERA FACTURÉE**